

Le Président de la Cour d'appel financière

N° 2023-1

DECISION

portant composition des chambres de la Cour d'appel financière

LE PRÉSIDENT DE LA COUR D'APPEL FINANCIERE,

VU le code des juridictions financières, notamment ses articles L. 311-2 et R. 311-5,

VU le décret du 12 juillet 2023 portant nomination à la Cour d'appel financière,

DECIDE :Article 1^{er}. — La première chambre est composée des membres suivants :

1) Présidente :

- Mme Catherine BERGEAL, présidente de section au Conseil d'Etat

2) Autres membres titulaires :

- M. Jean-Claude HASSAN, conseiller d'Etat
- Mme Nathalie CASAS, conseillère maître à la Cour des comptes
- M. Thierry SAVY, conseiller maître à la Cour des comptes
- M. François AUVIGNE, personnalité qualifiée

3) Membres suppléants :

- Mme Valérie DELAHAYE-GUILLOCHEAU, conseillère d'Etat en service extraordinaire
- M. Frédéric GUEUDAR-DELAHAYE, conseiller d'Etat
- Mme Sylvie VERGNET, conseillère maître à la Cour des comptes
- M. Alain LEVIONNOIS, conseiller maître à la Cour des comptes
- M. François CARAYON, personnalité qualifiée

Article 2. — La deuxième chambre est composée des membres suivants :

1) Président :

- M. Philippe GEOFFROY, conseiller maître à la Cour des comptes

2) Autres membres titulaires :

- M. Tanneguy LARZUL, conseiller d'Etat
- M. Alain SEBAN, conseiller d'Etat
- Mme Marie PITTET, conseillère maître à la Cour des comptes
- Mme Béatrice ABOLLIVIER, personnalité qualifiée

3) Membres suppléants :

- M. Frédéric DIEU, conseiller d'Etat
- M. Marc EL NOUCHI, conseiller d'Etat
- M. Christian MICHAUT, conseiller maître à la Cour des comptes
- Mme Isabelle LATOURNARIE-WILLEMS, conseillère maître à la Cour des comptes
- Mme Béatrice GILLE, personnalité qualifiée

Fait à Paris, le 17 juillet 2023



Pierre MOSCOVICI